

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 mai 2022

## COMMUNE DE CHARME

\*\*\*\*\*

**Présents** : Monsieur Frédéric Barbarit, Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Bernard Borne, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décelas, Monsieur Benoît Fradin (arrivé à 20h50), Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

**Absents excusés** : M. Robert Claeysens ; Mme Sabrina Béchieau, pouvoir donné à M. Bernard Borne.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Frédéric Barbarit.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 20h35.

**Approbation du PV du conseil du 14 avril 2022 à l'unanimité**

### **A. Délibérations :**

**1. SDEG : Ajout d'un point lumineux sur support béton, route de Ruffec - convention versement fonds de concours au SDEG. Montant des travaux : 1 342,42€ TTC ; SDEG : 571,45€ ; Part Collectivité : 670,98€**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents nécessaires.

**2. SDEG : Ajout d'un candélabre rue du cantonnier - convention versement fonds de concours au SDEG. Montant des travaux : 1 851,42€ TTC ; SDEG : 918,58€ ; Part Collectivité : 932,84€**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires.

**3. SDEG : Remplacement prise guirlande vétuste, route de Ligné - convention versement fonds de concours au SDEG. Montant total des travaux : 229,38€ ; SDEG16 : 107,05€ ; Part Collectivité : 122,33€**

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents nécessaires.

**4. Budget section Investissement : diminution du compte 020 "dépenses imprévues".**

La trésorerie nous ayant demandé de diminuer le compte 020 « Dépenses imprévues » (Budget 2022), trop alimenté au regard de la législation, de 1 000€ et de les affecter au compte de notre choix, il est proposé au conseil de les mettre au 2151 « Ecluses », toujours en section Investissement.

Proposition adoptée à l'unanimité.

**5. Délibération portant adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire auprès du CDG de la FPT Charente.**

Le décret n° 2022-433 du 25/03/2022 précise qu'une médiation préalable est obligatoire pour désengorger les juridictions administratives et peut être assurée par le CDG16 pour tout conflit entre la collectivité et ses agents.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention portant adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Charente, qui n'occasionne aucune dépense en l'absence de saisine du médiateur.

**6. Comités Consultatifs : création et composition. (Agnès)**

Madame A. Baudrillart propose de créer un Comité Consultatif « Nature » pour envisager des plantations sur les 4 années à venir pour que l'environnement de la commune ne se dégrade pas, mais, au contraire s'améliore. Cette commission pourrait également organiser des « sorties nature ».

M. Jean-Pierre Décelas demande combien d'agriculteurs seraient prêts à s'investir dans ce comité ; visiblement un seul.

M. le Maire évoque la réalisation récente de plusieurs plantations et la mise en place du verger communal qui demandent un entretien et encore un arrosage régulier en raison de pluviométrie insuffisante. Avant

d'envisager de nouvelles plantations, il importe de savoir si nos agents, dont le nombre est actuellement réduit en raison du départ en retraite de l'un d'entre eux, et jusqu'à son remplacement, pourraient assumer ce surcroît de travail. M. le Maire, bien que conscient de l'intérêt que nous devons porter à notre environnement, suggère de faire une pause quant aux projets de plantations et d'attendre de pouvoir réunir les moyens humains nécessaires, avant d'envisager la nécessité d'un Comité Consultatif «Nature».

Mme Agnès Baudrillart demande que la décision de créer un Comité Consultatif « Nature » ce jour soit mise au vote. Pour : 2      Abstentions : 2      Contre : 4

Le conseil décide donc de ne pas créer de Comité Consultatif «Nature » dans l'immédiat.

## QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

### **1. Le départ en retraite de l'agent Joël Favre sera effectif au 1er juin 2022.**

Pour solder ses congés Joël a cessé son travail mercredi 11 mai 2022.

**2. L'agent Karine Bernardin** a demandé, par courrier reçu le 11 mai, l'annulation de sa demande de mutation qui était fixée au 22 juin 2022 et demande un renouvellement de mise en disponibilité pour une durée de 6 mois supplémentaires à compter du 22 juin 2022 (jusqu'au 21 décembre 2022).

### **3. Une prise WIFI par courant porteur est possible dans les locaux de la mairie et de la salle des fêtes.**

Il convient maintenant d'en déterminer les conditions d'utilisation ainsi que les précautions à prendre pour la sécurisation des données informatiques.

**4. Travaux :** Jean-Michel Rabioux nous informe de l'avancement des travaux de la SAUR concernant le réseau d'eau potable, qui sont presque terminés pour la route de ligné et vont bientôt commencer pour la route de Bessé aux environs du 7 juin. La réfection d'une portion de la route de Husson prévue dans le cadre du FDAC 2022 est terminée.

L'extension du réseau électrique, rue du Cantonnier va démarrer dans les prochains jours de même que le balayage de la rue Haute.

**5. Le Tour du Pays d'Aigre (TPA),** dont la commune organisatrice est Aigre, est prévu le samedi 28 mai 2022 et concernera notre commune vers 15h30, route de Tusson, route de Bessé.

### **6. Régulation de la vitesse dans l'agglomération :**

- l'aménagement d'une écluse est en cours de programmation en liaison avec l'ADA pour l'entrée nord.

- Nous allons étudier ensuite ce qu'il convient de faire pour l'entrée sud toujours en liaison avec l'ADA.

**7. Demande de fermeture temporaire de la rue du Cimetière le dimanche 5 juin 2022** par un groupe de Britanniques pour fêter le jubilé de la Reine. Le conseil donne un avis favorable.

**8. Problème de stationnement** impasse Baron qui constitue un obstacle en cas de nécessité d'intervention des pompiers. Nous allons devoir envisager une interdiction de stationner.

**9. Ecole :** Exclusion pour 1 semaine, de cantine et garderie du 16 au 20 mai, de 2 élèves de l'école primaire pour récidive de désobéissance et d'irrespect envers le personnel communal de service.

**Fin de la réunion à 22h30**

**Prochain conseil le jeudi 9 juin 2022 à 20 h30.**